



BESSENAY - Séance du 1^{er} décembre 2015

Prochaine séance du Conseil Municipal
Mardi 12 janvier 2016 à 20h30

Le Conseil Municipal vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le Dimanche 10 janvier à 11h à la salle des fêtes du Prado.

Agenda

Vendredi 18 décembre

Foot : tournoi de tennis-ballon
(salle polyvalente)

Dimanche 20 décembre

Tennis : tournoi école de tennis

Dimanche 27 décembre

FNACA : concours de belote
(salle des fêtes du Prado)

Dimanche 10 janvier

Cérémonie des vœux et
passation du livre d'or des classes

Dimanche 17 janvier

Tennis : randonnée et
soupe aux choux

Samedi 23 janvier

Classes en 6 : repas
(salle polyvalente)

Samedi 30 janvier

Béchamel : concert
(salle des fêtes du Prado)

ZOOM sur

Le 8 décembre, fête des lumières

Les Bessenois, tout comme les lyonnais, ont été invités à illuminer leurs fenêtres le 8 décembre en hommage aux victimes des attentats. En se transformant, la fête des lumières lyonnaise s'est rapprochée cette année des origines de cette tradition qui s'étend bien au-delà de la ville de Lyon.

Retour en arrière...

En 1852, les Lyonnais qui ont pris l'habitude de se rendre dans une petite église au sommet de la colline de Fourvière pour implorer Marie s'apprêtent à inaugurer la statue de la vierge. La vieille église vient d'être restaurée et une statue de Marie, en bronze doré, a été placée sur le clocher. La date d'inauguration est prévue le 8 septembre, jour de la nativité de Marie. Suite aux pluies violentes et au débordement de la Saône, l'inauguration est reportée au 8 décembre, aussi fête de la vierge. Ce jour-là, des orages terribles éclatent et la Saône menace de nouveau. On envisage de reporter la cérémonie une nouvelle fois. Mais en fin de journée, la pluie s'arrête et les lyonnais installent sur leurs fenêtres des bougies qui vont illuminer la ville jusqu'au petit matin.

La tradition des illuminations se perpétue alors et tous les 8 décembre, les lyonnais toutes religions confondues déposent des lumignons sur leurs fenêtres en signe de joie et de remerciement.

Depuis 1999, la fête des illuminations est portée par la municipalité de Lyon. Devenue fête des lumières et premier événement urbain de France, elle se déroule sur 4 jours et acquière une notoriété internationale.

A Bessenay, le 8 décembre est aussi placé sous le signe des illuminations. Et depuis de nombreuses années, les associations proposent jeux et animations pour recueillir des dons au profit du Téléthon.

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, ARQUILLIERE, BLANC, BOSCH, FARGERIE, LIMOUSIN, TOINON, CROCI, LOMBARD, MICOLON, FERRIERE, CHASSIGNEUX.

Excusés : Madame MARCHAND, Monsieur GEOFFROY

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé. Une délibération est rajoutée concernant une demande de dotation parlementaire pour le financement du dossier de sécurisation de la liaison entre le bourg et le complexe sportif. La délibération concernant l'avenant au contrat d'assistance juridique avec le Centre de Gestion est quant à elle retirée.

1. Révision des tarifs publics

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Finances et Personnel » décide de modifier certains tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2016 (voir tableaux en annexe).

Les tarifs de location des salles restent inchangés. Les augmentations concernent la taxe de traitement des eaux usées, l'adhésion à la bibliothèque, les droits de place pour les foires et marchés ainsi que les concessions au cimetière.

2. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Préfet du Rhône a établi fin octobre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour les années 2017 à 2020, et chaque conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet. La commune est concernée par diverses dispositions :

Proposition de dissolution du Syndicat à Vocation Scolaire du collège de Ste Foy l'Argentière (SIVOS) : **avis favorable** sur cette proposition et approbation de la proposition du Président du SIVOS de rattacher les collectivités adhérentes à la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais qui pourrait intégrer cette compétence au 1^{er} janvier 2017.

Proposition d'extension du périmètre du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier : intégration des communes de Ste Foy l'Argentière, Montromant, Riverie, Condrieu, Tupin et Semons, Ampuis, St Cyr sur le Rhône et Loire sur Rhône : **avis favorable** pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Proposition à l'horizon 2020 : regroupement de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA), de la Communauté de Communes Vallons du Lyonnais (Vaugneray), de la Communauté de Communes Vallée du Garon (Brignais) et de la Communauté de Communes Pays Mornantais (Mornant) : **avis défavorable** sur cette proposition. La CCPA avec ses 17 communes et environ 40 000 habitants est un périmètre pertinent et suffisant pour la mise en œuvre de son projet de territoire.

Proposition à l'horizon 2020 : transfert de la compétence assainissement du Syndicat à Vocation Multiple de la Giraudière (SIVOM) vers la CCPA, puis dissolution du SIVOM : **approbation** du transfert de la compétence **assainissement**, mais souhait du **maintien du SIVOM** en raison de ses nombreuses autres compétences liées à la situation particulière de la Giraudière.

3. Décision modificative

Pour la bonne exécution des opérations comptables et financières, il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget principal. Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

4. Demande d'une dotation parlementaire pour les travaux de sécurisation de la liaison entre le centre bourg et le complexe sportif

Compte tenu de l'importance des travaux prévus dans le secteur de St Irénée pour la sécurisation de la voirie, les enfouissements du réseau d'éclairage public, la création des réseaux d'eaux pluviales et usées, une demande de dotation parlementaire va être adressée au Sénateur Mercier. Le dossier définitif sera établi au vu des éléments estimatifs qui seront remis par le cabinet IRH.

5. Agenda d'accessibilité programmée de la commune

Face à l'obligation de rendre accessible les espaces et établissements recevant du public de son territoire, la commune doit déposer un dossier engageant une politique globale de mise en accessibilité de ses équipements.

Compte tenu d'un diagnostic établi par Monsieur GOYET, architecte, un inventaire prévisionnel et un estimatif des travaux nécessaires a été établi. Il concerne l'église, la salle des fêtes, la maison des associations et la salle polyvalente. Les autres bâtiments communaux respectent déjà les normes d'accessibilité.

Le budget total pour les travaux nécessaires s'élève à 20 221 € HT, soit 24 265,20 € TTC. Le calendrier de mise en œuvre des travaux est prévu sur 3 années (2016 à 2018) avec des réalisations par le service technique ou des entreprises extérieures.

6. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux – Assainissement

Assainissement et voirie St Irénée : Une réunion est programmée avec le cabinet IRH, la Maison du Département du Rhône et le SYDER le 7 décembre pour la validation du projet concernant les aménagements de voirie et le dossier assainissement du secteur. Ces travaux doivent démarrer au printemps 2016.

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Travaux de voirie 2015 : les travaux sont terminés hormis le goudronnage des trottoirs à la Brévenne qui sera réalisé au printemps.

Travaux de voirie CCPA : la reprise de la voirie au carrefour du chemin de Bartassieux à l'entrée du village sera réalisée en juin 2016. Pour le programme des futurs travaux, il est proposé d'inscrire la rue Chanel pour une mise en séparatif des réseaux et la réfection de la chaussée. Il est également projeté de restaurer une partie de la montée de Bernay.

Marché « entretien des espaces verts » : suite à la consultation, 5 entreprises ont répondu. Le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise CHAZAL, mieux-disante au niveau de l'appel d'offres avec un montant annuel de 22 610,25 € HT. Le marché débutera au 1^{er} janvier 2016, pour une période d'un an renouvelable deux fois.

○ Equipements de communication – Bibliothèque

Bibliothèque : Comme chaque année à la même période, la bibliothèque a proposé une rencontre-dédicaces avec 3 auteurs le samedi 21 novembre dernier. Lecteurs et auteurs ont beaucoup apprécié ce rendez-vous.

○ Information – Tourisme

Accueil nouveaux arrivants : la réception des nouveaux arrivants a eu lieu le samedi 28 novembre. Une vingtaine de nouvelles familles étaient présentes ainsi que 4 producteurs de la commune. Les élus ont présenté la commune et échangé avec les participants. Les jeunes du Burl'ados ont également présenté leurs actions et les infrastructures communales.

Résultat enquête sur le mémo des associations : peu de retours, mais une unanimité pour signaler que la période opportune de parution est plutôt en juin, afin que les familles aient toutes les informations leur permettant de choisir leurs activités.

○ Manifestations – Vie Associative

Rencontres avec les associations ; un bilan a été établi après chaque rencontre. Les associations auront rapidement un retour sur les demandes formulées.

8 décembre et Téléthon : la commission termine la préparation de la manifestation qui mobilise de nombreux bénévoles. Cette année encore, plusieurs animations sont proposées. Les bénéfices sont intégralement reversés à l'Association Française contre les Myopathies

○ **Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires**

Burl'ados : Le groupe poursuit avec dynamisme l'étude de différents projets mais se heurte à des difficultés administratives. Pour le projet de journée éco-citoyenne, une proposition est faite pour l'associer à Bessenay Fête le Mai.

Rencontre Conseil de Parents d'Elèves : les membres du CPE avaient déjà sollicité la commune pour la mise en place d'une garderie le mercredi de 11 h 30 à 12 h 15 pour des enfants qui ne sont pas inscrits au centre de loisirs de l'après-midi. La commission a proposé d'organiser cette garderie dans des locaux de l'école avec des parents bénévoles. L'étude est en cours.

Conseil d'école les Echaras : il a eu lieu le 5 novembre dernier. Les enseignants sont très satisfaits des tableaux numériques installés dans deux classes et les enfants sont déjà très familiarisés avec leur utilisation. Le projet de classe découverte à Paris du 10 au 13 mai 2016 a également été évoqué. Le budget est pratiquement bouclé grâce aux différentes actions menées.

○ **CCAS - Affaires sociales**

Sur proposition des membres du Centre Communal d'Action Sociale, les points suivants sont validés :

- tarifs jardins communaux : la location annuelle reste fixée à 25€.
- portage de repas par l'ADMR : la commune verse une subvention qui était fixée à 0,85 € depuis 2002 pour chaque repas livré. A la demande de l'ADMR et en raison de l'augmentation du coût du service, la participation passera à 1,20 € par repas à partir de 2016.
- repas des Aînés : après une enquête auprès de nombreuses communes, il est décidé de décaler l'âge des invités (actuellement, 65 ans) d'un an chaque année jusqu'en 2020 pour arriver à l'âge de 70 ans.

○ **Urbanisme - Economie**

La modification engagée du Plan Local d'Urbanisme va permettre de bien préciser dans les prochaines semaines les projets d'aménagements en cours.

Nouveaux Commerces :

- une auto-école s'installera prochainement à la Brévenne.
- un deuxième cabinet de kinésithérapeute a ouvert rue de la Mairie,
- un magasin de prêt-à-porter devrait ouvrir prochainement, Place du Marché.

○ **Personnel**

La nouvelle organisation des entretiens professionnels de fin d'année a été présentée aux agents. Les entretiens auront lieu courant décembre.

7. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

○ **Schéma de mutualisation**

Le schéma qui, après présentation aux élus et agents des 17 communes, sera validé au Conseil Communautaire le 17 décembre, va concerner :

- la police intercommunale
- les ressources humaines
- les marchés publics
- les groupements de commandes
- la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques
- l'informatique

Les objectifs sont de renforcer la coopération entre les communes et la CCPA, de rationaliser la dépense publique et d'améliorer l'offre de services.

8. Questions diverses

○ Permis de construire déposé

| NOM | ADRESSE terrain | OBJET | Déposé le |
|---------------------------------|-----------------------|---|--|
| SCI 2FD DEVOISIN Jean-Michel | 1 allée des Bigarreux | Extension d'un bâtiment. Construction d'un auvent de stockage. | 16/10/2015 Et accordé le 5/11/2015 |

Infos Mairie

○ Avis aux électeurs – Révision des listes électorales politiques :

Sont électeurs les françaises et les français, âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas concernés par une incapacité prévue par la loi.

Conditions d'inscription dans la commune :

- avoir son domicile réel dans la commune ou y habiter depuis le 1^{er} septembre 2015,
- ou figurer pour la 5^{ème} fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales,
- ou être assujetti à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire public.

Les personnes concernées qui désirent s'inscrire sur les listes électorales qui prendront effet à compter du 1^{er} mars 2016 doivent déposer leur demande en Mairie AVANT le 31 DECEMBRE 2015 munies des justificatifs de l'identité et du lien avec la commune.

○ Marchés de fin d'année:

En raison des fêtes, **les marchés auront lieu les mercredis 23 et 30 décembre 2015.**

○ Rue de la Mairie :

Il est rappelé que la rue de la Mairie, qui est **en sens unique**, est aussi, pour des raisons de **sécurité**, en circulation **piétonne** chaque jour scolaire de :

- 8 h 15 à 8 h 45
- 11 h 15 à 11 h 45
- 13 h 15 à 13 h 45
- 16 h 15 à 16 h 45

Tout propriétaire de voiture qui dorénavant ne respectera pas la signalétique en place sera signalé à la gendarmerie de l'Arbresle.

○ Avis de constat d'abandon de concessions perpétuelles au cimetière :

Il a été constaté un état d'abandon sur des concessions perpétuelles, qui ont plus de 30 ans d'existence et dans lesquelles aucune inhumation n'a été effectuée depuis 10 ans, figurant sur la liste ci-après :

- Carré D N° 35- 36 – Madame BARANGE Pierrette ou Perrine, acquise le 3/03/1951,
- Carré E N° 85-86 – Monsieur CLAYETTE Antoine, acquise le 15/10/1890,
- Carré E N° 94- 95 – Madame Veuve DESHORS L., acquise le 05/01/1897
- Carré E N° 107- 108 – Madame PERRET veuve CHATELARD, acquise le 01/12/1878.

Une plaque portant le libellé « **Toute personne susceptible de communiquer des renseignements sur cette tombe abandonnée est priée de se présenter à la Mairie** » a été placée sur chacune de ces tombes.

Infos Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

○ Collecte ordures ménagères et tri sélectif

Dans le présent bulletin, sont distribués les calendriers de collecte 2016.

Attention, la collecte des déchets recyclables (jaune) aura lieu le jeudi semaine impaire à partir du 1^{er} janvier 2016.

○ Réparation, Don et réemploi

1^{er} REPAIR CAFE DU PAYS DE L'ARBRESLE dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Venez APPRENDRE à REPARER vos objets. Rien ne se perd, tout se répare **TOUS LES SAMEDIS (de 9 h 30 à 12 h 00)** MJC DE FLEURIEUX ET D'EVEUX 133 Route de Bel Air (sous la salle polyvalente) à Fleurieux s/ L'Arbresle et 06.23.67.18.58/ ass.planete.jeunes@gmail.com

○ La CCPA, lauréate de l'appel à projet national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », a été retenue par le ministère.

Les actions inscrites dans le dossier justifient l'engagement du territoire, pour les trois ans à venir à :

- réduire la quantité de déchets produits par les habitants,
- engager une démarche d'économie circulaire (où les déchets deviennent des ressources),
- construire les actions de manière participative avec les acteurs du territoire. www.paysdelarbresle.fr

Infos Associations

○ L'**ABC Foot** organise dans la salle polyvalente le **vendredi 18 décembre** en semi-nocturne (de 20 h à 1 h) son **tournoi tennis-ballon** : 3 contre 3. Ouvert aux licenciés et non-licenciés. Les frais de participation sont de 15 € par équipe. Inscriptions : Cracus au 06 87 14 50 39.

Samedi 4 juin 2016 : 80 ans de l'ABC. Vous avez dans le passé participé de près ou de loin à la vie du club de football ? N'hésitez pas à nous rejoindre et à faire connaître cet événement.

Contact : Jean VALLIER : 06 71 42 17 83 ou 04 74 70 97 18

○ **La Classe en 6** vous attend nombreux le **dimanche 20 décembre de 9h à 12h** Place du Marché pour le **tirage au sort et la remise des dindes**. Boissons et saucissons/pommes de terres en vente sur place.

Retenez déjà dans vos agendas la date de notre **soirée choucroute qui se déroulera le samedi 23 janvier 2016** à 20h à la salle polyvalente. Au menu, un verre d'apéritif, salade composée, choucroute garnie, fromage blanc et tarte au prix de 19€.

Réservations auprès du P'tit Bazar ou au café du Midi à partir du 19 décembre 2015 jusqu'au 17 janvier 2016 dernier délai.

○ **Le Tennis Club de la Brévenne** : la 24^e édition de la sortie pédestre et VTT, suivie à 12 h 30 de la traditionnelle soupe aux choux à la salle des fêtes du Prado aura lieu le **dimanche 17 janvier 2016**.

Retenez dès à présent cette date. Plusieurs formules sportives au choix (coureurs avec 2 parcours, marcheurs avec 3 parcours, vététistes avec 1 parcours).

Possibilité de participer uniquement au repas.

Les personnes non adhérentes sont également les bienvenues à cette manifestation. Pour une bonne organisation, **inscriptions avant le 14 janvier 2016 au P'tit Bazar**.

Pour tout renseignement : Bernard FONTBONNE 04.74.70.87.37

○ **NOUVEAU Molkky Club de Bessenay**, créé en 1996 par l'entreprise Tuoterengas, le Molkky est un jeu d'adresse dont le but est de faire tomber, à l'aide d'un cylindre en bois, des quilles numérotées de 1 à 12 et placées les unes contre les autres à une distance de trois à quatre mètres. Il faut atteindre 50 points sans dépasser ce chiffre. Venez découvrir ce nouveau sport et tester votre adresse, stratégie et calcul dans des parties de Molkky exaltantes, le tout dans la bonne humeur.

Tarifs : 45 euros à l'année. Inscription à partir du 1^{er} Mars 2016. Age d'adhésion : 18 ans.

Contacts : Kévin TOLLET Président 06.33.01.64.84, Maxime FOUR Vice-président 06.63.99.53.91, Olivier DANJOUX Trésorier 06.44.87.11.61, Yannick BECASSET Trésorier Adjoint 06.74.76.07.79, Angélique SCOTTI Secrétaire 06.78.21.12.82. molkkybessenay@gmail.fr

O Daniel et Elisabeth LOMBARD, ses enfants, très touchés par toutes les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de leur père, **Monsieur Jean LOMBARD**, vous remercient très sincèrement.

O **La 31ème campagne d'hiver des Restos du Coeur du centre de l'Arbresle** a commencé le jeudi 3 décembre 2015. Notre local se situe au 9 rue Anne Frank à l'Arbresle. (tel: 04 74 0145 00) email : rdc69.arbresle@orange.fr Inscriptions et distribution les jeudis et vendredis de 9h à 11h30.

O **Nouvelle activité de services à la personne : Coud'pouce Rhône-Alpes**

Nouvellement installée sur le canton de l'Arbresle, à la Giraudière, cette association débutera ses services mi-décembre : petits travaux de jardinage/bricolage, garde d'enfants à domicile, entretien de la maison, préparation de repas à domicile, livraison de repas ou de courses à domicile, soutien scolaire....

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 et le samedi de 7h30 à 12h30. Paiements par chèques CESU et TESE acceptés. Possibilité de déduction des impôts de 50 % des sommes engagées pour les services d'aide à domicile.

Contact : M. Pascal François DJOUMESSI 06.32.88.18.86

O **Tous à la TNT Haute Définition**

A compter du 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Pour les personnes qui reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent pas de récepteur compatible avec la HD, il est primordial de tester dès à présent la compatibilité des téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant la date prévue (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €) sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Informations sur le site www.recevoirlatnt.fr ou 0970 818 818 (prix d'un appel local)

O **GRAIN DE SEL, lieu d'accueil parents-enfants du canton de l'Arbresle :**

Au cœur de L'Arbresle, le LAEP « Grain de sel » accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'adultes en fonction parentale.

Lieu ressource pour les enfants et les parents quel que soit leur lieu de résidence, « Grain de Sel » offre le plaisir simple d'être dans l'échange et dans le jeu, dans la rencontre et dans l'écoute.

Tandis que les enfants jouent, les parents peuvent se détendre, rencontrer d'autres familles, évoquer les joies et les difficultés d'être mère et père dans des échanges qui restent confidentiels.

L'équipe d'accueillants formés à l'écoute, se relaie pour faire vivre ce lieu et accueillir les enfants.

En activité depuis 2005, « Grain de Sel » est agréé par la CAF, et soutenu par la municipalité de L'ARBRESLE, la CCPA, le Conseil Général et la MSA.

Ouvert le **mercredi, jeudi, vendredi après-midi de 14 h à 18 h**, et une partie des vacances scolaires.

Pas besoin de s'inscrire, il suffit de venir !

Une participation d'1 euro par famille accueillie est demandée.

Contact : 6 Impasse Charassin (1^{er} étage avec ascenseur) 04 72 42 26 86

Pour plus d'informations :

www.mairie-larbresle.fr (petite enfance et associations)

www.mon-enfant.fr (site géré par la CAF) lieu d'accueil enfants parents

O **La mission locale : un pas de plus vers la réussite pour les jeunes de 16 à 25 ans**

La mission locale est une association dont l'objet est l'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle est divisée en 3 pôles (Nord, Équateur, Sud) où les jeunes sont accueillis dans le cadre d'un suivi sur rendez-vous ou en ateliers collectifs.

L'intervention de la Mission locale va de la recherche d'emploi à des problématiques liées au logement, à la santé, à la mobilité ou à la formation. Entre 400 et 450 jeunes sont reçus chaque année sur le Pôle Sud, jeunes qui sont parfois dans des situations difficiles. Par exemple, 73 % d'entre eux vivent avec moins de 300 € par mois, seulement 49 % ont une voiture ou un scooter, et 77 % vivent encore chez leurs parents ou chez des tiers (famille, amis).

4 conseillers reçoivent les jeunes sur L'Arbresle, St Laurent de Chamousset, Sain Bel et Lentilly pour les accompagner et construire avec eux leur parcours dans leur globalité.

En 2014, année économique difficile, 270 jeunes accompagnés ont accédé à un emploi, dont 99 sur un CDI ou CDD de plus de 6 mois. 58 sont partis en formation.

La Mission locale, c'est aussi des ateliers proposés toutes les semaines pour aider les jeunes à créer leur CV, leurs lettres de motivation et à rechercher des offres d'emploi. La Mission locale peut apporter ponctuellement des aides d'un montant certes limité mais pouvant jouer un rôle de coup de pouce. En 2014, ce sont plus de 37 000 € qui ont été versés à des jeunes accompagnés par la Mission Locale.

Cette année, nous lançons sur L'Arbresle et St Laurent de Chamousset de nouveaux ateliers axés sur la découverte des métiers pour permettre de mieux construire son projet professionnel, ainsi que des ateliers sur la maîtrise des outils numériques.

La Mission locale s'implique aussi fortement dans des opérations partenariales sur le logement, la mobilité, la santé ou le décrochage scolaire.

Le chiffre....262

C'est le nombre d'interventions du 1^{er} janvier au 28 novembre 2015 des sapeurs-pompiers de la caserne de Bessenay. Le Corps se compose de 28 sapeurs-pompiers pouvant partir en intervention et de 16 Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Représentant 1 775 heures.

Durée moyenne d'une intervention 2h00.

C'est également 72 941 heures de disponibilité fournies par les 28 sapeurs-pompiers.

Communes défendues :

Bessenay : 1 401 ha, 2 330 habitants.

Bibost : 523 ha, 463 habitants.

Chevinay : 882 ha, 561 habitants.

Saint Julien sur Bibost : 1 328 ha, 533 habitants

Distance à vol d'oiseau en kilomètres entre les deux points cardinaux les plus éloignés de notre secteur :

Col de la Luère au Crêt d'Arjoux : 22.5 km



Mairie de Bessenay

mairie@mairie-bessenay.fr

Tél. 04 74 70 80 07

Horaires :

Lundi : 13h30/18h30

Mardi au jeudi : 8h30/12h00

Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr

**TARIFS DE LOCATION**
(à compter du 1^{er} janvier 2016)**Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations)****Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)**

| | 1 jour * | Forfait 2 jours |
|---|-----------------|------------------------|
| Famille bessenoise | 220 € | 280 € |
| Association bessenoise (maximum 3 par an) | 40 € | 40 € |
| Famille et association extérieures à la commune | 440 € | 600 € |

Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord

| | 1 jour * | Forfait 2 jours |
|---|-----------------|------------------------|
| Famille bessenoise | 110€ | 150 € |
| Association bessenoise (maximum 3 par an) | 40 € | 40 € |
| Famille et association extérieures à la commune | 270 € | 370 € |

Salle du Club des Cerisiers Blancs (dans bâtiment Le Trapèze)

| | 1 jour * | Forfait 2 jours |
|---|-----------------|------------------------|
| Famille bessenoise | 170 € | 240 € |
| Association bessenoise (maximum 3 par an) | 40 € | 40 € |

Salle polyvalente (hors sports)

| | Forfait 2 jours |
|---|------------------------|
| Famille bessenoise | 600 € |
| Association bessenoise (maximum 3 par an) | 80 € |
| Famille et association extérieures à la commune | 1200 € |

*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées avant 12h00 dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

Utilisation vin d'honneur (durés maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (demi-journée)**Salle des fêtes du Prado ou Trapèze**

| | |
|---|-------|
| Famille bessenoise | 80 € |
| Famille et association extérieures à la commune | 160 € |

Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord

| | |
|---|-------|
| Famille bessenoise | 60 € |
| Famille et association extérieures à la commune | 120 € |

Matériel

Chaise : 0.50 € Banc : 1.00 € Table : 3.00€

Pour la location des salles (hors salle polyvalente), **une caution de 300 €** est demandée aux particuliers et aux associations, et **une caution de 500 €** pour la salle polyvalente.

Les préaux de l'école sont mis à disposition gratuitement pour les familles ou associations Bessenoises pour les vins d'honneur.

Gaufrier, machine hot-dog, cafetière et friteuse sont mis à disposition uniquement pour les associations Bessenoises (caution de 300 €).

**TARIFS**
(à compter du 1^{er} janvier 2016)**Assainissement**

| | |
|---|---------------------|
| Branchement au réseau collectif d'une construction neuve ou en cas de changement de destination | 1 600 € |
| Branchement au réseau collectif d'une construction existante | 800 € |
| Branchement dans immeuble collectif (à partir du 2 ^e et par logement) | 800 € |
| Taxe du traitement des eaux usées (par m ³ acheté) | 0.96 € |
| Prime fixe annuelle | 22 € |
| Raccordement assainissement Parc Résidentiel de Loisirs | 150 € / emplacement |

Bibliothèque Municipale

| | |
|--|------|
| Adhésion annuelle par famille | 12 € |
| En cas de perte d'un ouvrage, remboursement au prix d'achat ou remplacement à l'identique. | |

Droits de place

| | |
|---|------|
| Foire | |
| Droit de place | 10 € |
| Le mètre linéaire ou 2 m ² | 2 € |
| Horticulteurs | 35 € |
| Les artisans et commerçants de Bessenay qui exposent à la foire du mois de mai sont exonérés du droit de place. | |

Marchés

| | Ticket | Abonnement trimestriel |
|--------------------------------------|---------------|-------------------------------|
| -10m ² ou -5 ml | 3 € | 20 € |
| 10 à 20 m ² ou 5 à 10 ml | 4 € | 30 € |
| 20 à 30 m ² ou 10 à 15 ml | 5 € | 42 € |
| 30 à 40 m ² ou 15 à 20 ml | 7 € | 53 € |
| Camion outillage | 150 € | |
| Cirque | 200 € | |

Vogue

| | |
|---|-----------------------|
| Tarifs forfaitaires pour la durée de la vogue. | |
| Manèges enfants | 90 € |
| Autres manèges | 110 € |
| Stand individuel ou appareils divers ayant emprise sur un espace public | 10 € / mètre linéaire |
| Minimum par stand | 20 € |

Cimetière concessions

| | |
|--|-------|
| Concession simple durée 15 ans | 140 € |
| Concession simple durée 30 ans | 270 € |
| Concession double durée 15 ans | 280 € |
| Concession double durée 30 ans | 540 € |
| Concession d'une case dans le columbarium (4 urnes) durée 15 ans | 350 € |
| Taxe de dispersion des cendres (comprend la gravure d'une plaque d'identification) | 30 € |
| Vacation pour exhumation | 25 € |